

BUDGET 2013

■ Subventions 2013 aux associations :

ASSOCIATIONS	MONTANTS en €
Caisse des Ecoles	5 500
JSB (Jeunesse Sportive de Boisgervilly)	2 100
Comité des fêtes	600
Course cycliste	500
Donneurs de sang	61
Centre anti-cancéreux	230
Société de chasse	100
ACPG/CATM (Anciens Combattants)	100
Gymnastique volontaire	650
Piscine école privée (sur facture)	3 600
Piscine école publique (sur facture)	2 000
Centre de Loisirs	6 000
Kiéthon (Association pour Autistes)	100
ADMR Espace jeux (Aide à Domicile)	1 465
Parenthèse Yoga	300
ALSH Médréac	59
Prévention routière	50
Association des commerces UPB	1 000
Diverses	85
TOTAL SUBVENTIONS COMMUNALES	24 500

CCAS	MONTANTS
Club du Bois Joly	500
Banque Alimentaire	200
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	1 590
ADMR portage des repas	3 500
Euréka Emploi Service	140
TOTAL SUBVENTIONS CCAS	5 930

■ Principaux investissements 2013 :

Aménagement du bourg (solde)	520 000 €
Effacement des réseaux (rue du Bois Coudrais, de la Chesnais)	65 000 €
Huisseries salle polyvalente	15 000 €
Aménagement salle des sports	10 000 €
Ouverture d'une classe école	10 000 €
Parking, Voirie, Cimetière	15 000 €
Matériel technique	7 000 €
Numérotation des villages	5 000 €
Modification du PLU	5 000 €
Matériel informatique Mairie	4 000 €
Divers	50 000€
Remboursement du Capital	115 000 €

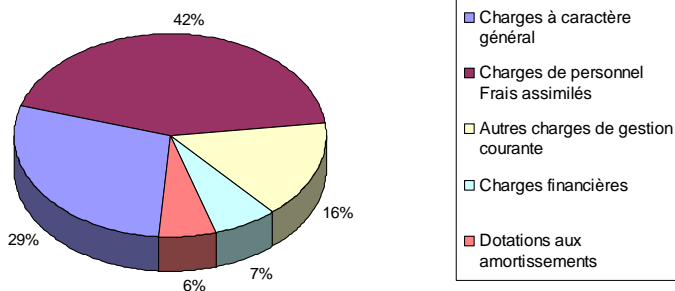
COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

■ Fonctionnement :

■ Investissement :

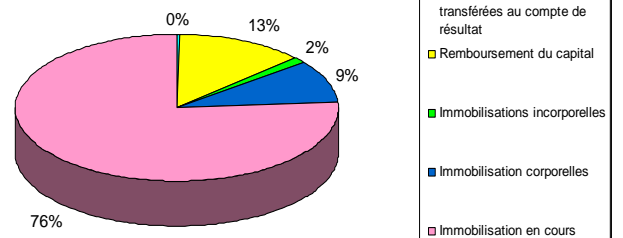
DEPENSES FONCTIONNEMENT CA 2012 :

672 995 €



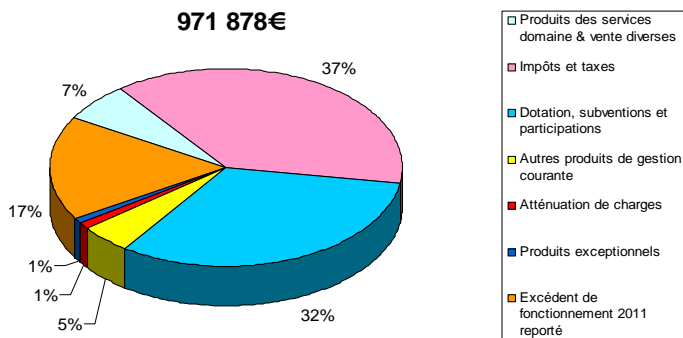
DEPENSES D'INVESTISSEMENT CA 2012:

870 501 €



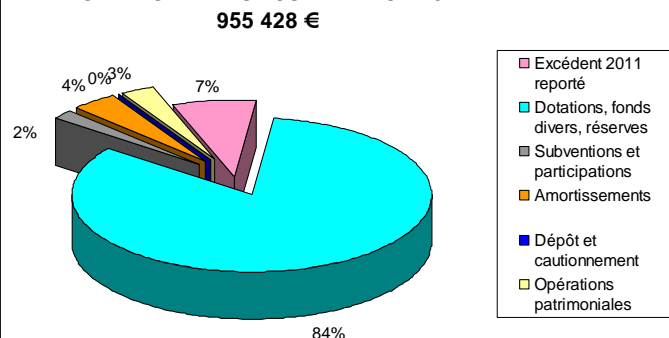
RECETTES DE FONCTIONNEMENT CA 2012:

971 878€



RECETTES D'INVESTISSEMENT CA 2012 :

955 428 €



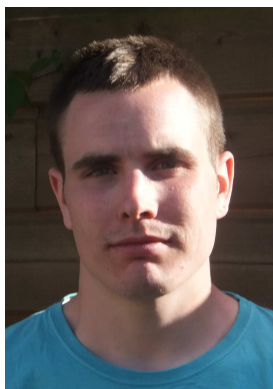
Excédent de fonctionnement 2012 : 298 883 €
(Sans l'excédent de fonctionnement reporté)

Excédent d'investissement 2012 : 84 927,34€

SUITE INFOS COMMUNALES

■ Contrat emploi d'avenir :

Kevin BODEUR, 21 ans, originaire de Bédée, a été embauché en emploi d'avenir à compter du 2 mai 2013. Il sera affecté aux services techniques où il sera encadré par deux agents : Noël Prioul, son tuteur, et Bernard Bidoche. Le contrat emploi d'avenir (contrat de retour à l'emploi pour les jeunes de moins de 26 ans) est d'une durée de 1 an renouvelable 2 fois.



■ Carte nationale d'identité :

Actuellement, 6 à 7 semaines sont nécessaires à l'établissement du titre. Engagez vos démarches le plus tôt possible par rapport aux dates d'examen, de voyages... Il est impossible de faire un dossier en urgence.

Il est indispensable de disposer d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport valide pour pouvoir quitter le territoire français, ne serait-ce que pour une journée.

Nous vous invitons à être particulièrement vigilants quant aux conditions d'entrée et de séjour dans tout pays. Un contrôle, avant l'inscription à un voyage, sur le site « conseil aux voyageurs » du ministère des affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr) est recommandé compte tenu de l'évolution des règles particulières de certains pays.

■ Passagers aériens :

Dans le cadre du renforcement du plan vigipirate, les compagnies aériennes sont dans l'obligation de vérifier la concordance du nom du passager entre sa carte d'embarquement et sa pièce d'identité sur tous les vols internationaux à des pays situés en-dehors de l'espace Schengen. Cette vérification s'applique aussi, de façon aléatoire, sur au moins 20% des vols à destination du territoire national et des pays situés dans l'espace Schengen. Ces obligations font suite à un arrêté publié au journal officiel du 8 février 2013. A défaut de présentation d'une pièce d'identité, le passager peut se voir opposer un refus d'embarquement. Les mineurs de moins de 13 ans accompagnés d'un adulte sont dispensés de ces obligations.

Les passagers aériens doivent être munis systématiquement d'une pièce d'identité, en cours de validité avec photographie (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour).

■ Suppressions des autorisations de sortie de territoire pour les mineurs :

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les mairies ne délivrent plus d'autorisations de sortie du territoire pour les mineurs.

Désormais, un mineur français peut voyager seul avec les titres d'identité demandés par le pays de destination (carte d'identité dans l'Union Européenne, passeport hors Union Européenne).

Certains pays imposent des modalités spécifiques supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs. Il est conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site Internet du Ministère des Affaires Etrangères, dans la rubrique « conseils aux voyageurs » (www.diplomatie.gouv.fr)

■ La redevance d'archéologie préventive (RAP) :

Le taux en vigueur est de 0,4%. Elle est calculée de la même manière que la taxe d'aménagement. Depuis le 1^{er} janvier 2013, elle est appliquée désormais sur les constructions à usage d'habitation, y compris la résidence principale.

En reprenant l'exemple du permis de construire, le montant de la RAP est de :

$$130\text{m}^2 \times 362 \text{ €} \times 0,4\% = 188,24 \text{ €}$$

$$2 \times 2000 \text{ €} \times 0,4\% = 16 \text{ €}$$

$$\text{Total} = 205 \text{ €}$$

Pensez-y avant d'entreprendre tout travaux de construction ou d'extension.

■ Recensement militaire :

Tous les jeunes, garçons et filles, nés en **avril, mai et juin 1997**, sont invités à se faire recenser à la mairie avant le 30 juin 2013, munis de leur livret de famille et d'une pièce d'identité. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire. Une attestation de recensement leur sera ainsi délivrée, qu'il sera primordial de conserver précieusement. En effet, une copie de cette attestation leur sera réclamée pour toute inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée...).

■ La Maison Paroissiale :

Dimanche 24 février, à l'issue de l'office religieux avait lieu l'inauguration de la maison paroissiale, en présence de Monseigneur SOUCHU, évêque auxiliaire de Rennes, du Père François PRODHOMME curé de la paroisse St Eloi du Garun, Jean-François PRESTEL ancien responsable de la paroisse de Boisgervilly, Bernard PIEDVACHE Maire, des Adjoints, des Conseillers Municipaux, du CCAS et du Conseil Paroissial.

Après des travaux réalisés par la commune, la maison paroissiale est installée, à côté de l'église, dans les anciens locaux de la bibliothèque. Au nom de l'équipe relais, Jean-Claude BOBET a remercié la commune pour la mise à disposition de ce bâtiment utilisé pour la catéchèse, les groupes de prières, la préparation d'obsèques et liturgique. Permanences tous les samedis de 11h à 12h.

■ Coffret naissance :

Vous allez prochainement devenir parents.

Soucieux de la bonne santé de votre bébé et aussi de son avenir et de son environnement, le CCAS a décidé de participer à l'action « Biberons en verre pour tous » en partenariat avec Actual'bib, et vous offre un coffret naissance comprenant 6 biberons en verre et 1 protect'bib qui rend incassable le biberon en verre.

Le coffret est à retirer à la Mairie dès la naissance de l'enfant.

■ Eurêka Emplois Services :

Une association agréée par l'Etat pour intervenir sur le Pays de Brocéliande. Sa mission : faire le lien entre le marché du travail et les demandeurs d'emploi.

En 2012, 111 personnes (soit 70 % des sorties) ont retrouvé un emploi ou une formation.

Vous aussi, vous pouvez participer activement au retour à l'emploi des demandeurs d'emploi du Pays de Brocéliande.

Contact :

Hôtel Montfort Communauté – 4 place du Tribunal – BP 56234
35160 Montfort-sur-Meu – 02 99 09 11 36 – ees.montfort@wanadoo.fr